

x

+

iscpa!

JOURNALISME
COMMUNICATION
PRODUCTION


GROUPE IGS

x

TOULOUSE

LYON

PARIS

INSTITUT SUPÉRIEUR DES MÉDIAS

PETIT GUIDE SUR LA TAXE D'APPRENTISSAGE

_ COMMENT ÇA MARCHE ? À QUOI ÇA SERT ?

CATÉGORIE **B**

www.iscpa-ecoles.com

Etablissement d'enseignement supérieur technique privé

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST UN IMPÔT OBLIGATOIRE VERSÉ PAR LES ENTREPRISES POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT. IL EST DÛ SUR LES SALAIRES DE L'ANNÉE N-1. CETTE OBLIGATION FISCALE PRÉSENTE UN AVANTAGE : VOUS POUVEZ EN ATTRIBUER UNE PARTIE À L'ÉCOLE DE VOTRE CHOIX.

EST-CE QUE JE SUIS CONCERNÉ ?

Sont concernés :

- × toutes les sociétés, associations et organismes soumis à l'impôt sur les sociétés (à l'exception des organismes sans but lucratif soumis à cet impôt uniquement à raison de leurs revenus fonciers, agricoles ou mobiliers)
- × tous les entrepreneurs individuels et les sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale ou assimilée

En cas de doute, consultez-nous !

COMMENT JE CALCULE LE MONTANT À VERSER ?

La Taxe d'Apprentissage s'élève à 0,68%* de votre masse salariale annuelle brute. La masse salariale brute englobe tous les salaires versés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018.

Ex : Si j'ai employé un salarié en CDD entre le 1^{er} mars et le 31 octobre = je dois prendre en compte son salaire.

Ex : Si l'un de mes salariés a quitté l'entreprise le 1^{er} mai = je dois prendre en compte son salaire entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai.

COMMENT EST-ELLE RÉPARTIE ?

Elle se divise en 3 parties principales* : la part réservée au Conseil Régional (51%), le quota qui sert à financer l'apprentissage (26%) et le hors-quota (23%) découpé en 2 parties (catégories A et B) qui permet d'aider à financer les autres formations, comme celles de l'ISCPA.

Concrètement :

Ma masse salariale brute s'élève à 147 059€. Ma taxe s'élève donc à $147\,059 \times 0,68 / 100$ soit 1 000€

PART RÉGION : 510 €

Je n'ai aucune influence sur cette part

PART QUOTA : 260 €

Si j'ai un/des apprentis, je dois le verser obligatoirement à leur(s) centre(s) de formation dans la limite du CFO. Je peux attribuer le reste librement

PART HORS QUOTA : 230 €

Cat. A 65% soit 150 €
Je peux l'attribuer à des écoles ayant au moins une formation de niveau III, IV ou V.

Cat. B 35% soit 80 €
Je peux l'attribuer à des écoles ayant au moins une formation de niveau I et II.

L'ISCPA est habilité en catégorie B

les entreprises ayant moins de 415 € de taxe brute, soit moins de 61000€ de masse salariale brute annuelle, sont dispensées de la règle de répartition par niveau de formation. Si c'est votre cas, vous pouvez donc verser la totalité du hors-quota à la même école, quelle soit habilitée en catégorie A ou B !

* Pour les entreprises de plus de 250 salariés, la taxe peut être majorée si le seuil d'alternants de 5% n'est pas atteint. Pour les entreprises situées en Alsace Moselle, Moselle, Haut Rhin et Bas Rhin, le taux et la répartition sont différents.

COMMENT DÉCLARER MA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Vous devez la déclarer via un seul OCTA. Vous êtes libre de choisir entre votre OCTA de branche, un OCTA inter-professionnel ou un OCTA inter consulaire régional.

Dans tous les cas, vous devez remplir le bordereau de l'OCTA choisi et vous pouvez ainsi affecter à qui vous souhaitez verser votre taxe en indiquant les codes UAI correspondant aux écoles choisies.

Vous pouvez également faire des dons en nature (ordinateurs, caméras...).

Pour tous renseignements, contactez :

Claire Labaune : 04 72 85 71 77 / clabaune@groupe-igs.fr

POURQUOI L'ISCPA EN A BESOIN ?

Les frais de scolarité seuls ne nous permettent pas d'être à l'équilibre et d'investir dans des moyens ou du matériel pédagogique de qualité. La Taxe d'Apprentissage doit représenter 15 % de notre budget pour un fonctionnement optimal.



LES INVESTISSEMENTS QUE NOUS AVONS FAIT POUR CETTE RENTRÉE

- Achat de kits mojo pour les étudiants de 1^{ère} année : 4 500 €
- Achat de matériels audio-visuel : 13 250 €
- Achat écrans LCD et tableaux interactifs : 17 320 €
- Achat de licences Europress, Voltaire, Urkund... : 7 150 €

Un environnement propice à la formation : le CAMPUS HEP LYON – René Cassin avec une infothèque de 450 m², des salles de conférences, des learnings labs...

Des moyens pédagogiques : MOOC, certificat d'orthographe Voltaire...

Des intervenants qualifiés



Des salles dédiées (salle Mac pour le graphisme, salle de montage, salle radio...)

Un suivi administratif et pédagogique

Des partenariats internationaux : UQAM à Montréal, Collège Grasset...

POURQUOI PRENDRE LE TEMPS D'AFFECTER MA TAXE À DES ÉCOLES ?

Profitez-en pour aider les écoles avec lesquelles vous travaillez, cela ne prend que quelques minutes !

Si vous ne le faites pas, votre OCTA, avec la recommandation du Conseil Régional, attribuera lui-même ces fonds à des organismes de formation sans vous consulter.

VOUS SOUHAITEZ NOUS SOUTENIR ?

Merci !

Il faut simplement que vous reportiez nos coordonnées et notre code UAI sur votre bordereau de Taxe d'Apprentissage.

Pour le versement de votre Hors Quota, catégorie B, vous pouvez l'affecter à l'ISCPA

UAI : 0693767V



A reporter sur le bordereau de votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA)

Pour le versement de votre quota disponible, vous pouvez l'affecter à notre CFA

UAI : 0693306U



A reporter sur le bordereau de votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA)

Vos demandes d'affectation		
Code UAI de l'école	Coordonnées précises de l'établissement habilité (2)	Montant pas de centimes
06 93 7 6 7 V	ISCPA LYON 47 rue Sgt Michel Berthet - CP 606 69258 LYON Cedex 09 (cat B)	
0 6 9 3 3 0 6 U	CFA Bureautique et Métiers du Tertiaire de l'IGS 47 rue Sgt Michel Berthet - CP 606 - 69258 LYON cedex 09 (Quota)	

ON PEUT VOUS AIDER ?

Claire Labaune est à votre disposition pour vous faire parvenir un bordereau de taxe, pour le pré-remplir, pour vous assister dans les calculs et répartitions des montants...

Claire Labaune

Responsable Relations Entreprises de l'ISCPA Lyon
04 72 85 71 77 - 07 86 00 37 77
clabaune@groupe-igs.fr

Isabelle Gerfaud Valentin est à votre disposition pour toute question technique sur la taxe.

Isabelle Gerfaud Valentin

Service Taxe d'apprentissage
04 72 85 71 07
igerfaud@groupe-igs.fr

www.iscpa-ecoles.com

Etablissement d'enseignement supérieur technique privé

ISCPA LYON_

- × L'ISCPA Lyon c'est 250 étudiants de Bac à Bac+5 dans les filières journalisme ou communication, des titres certifiés par l'Etat, 1 300 anciens...
- × Claire Labaune est également votre interlocutrice pour tous vos besoins en termes de recrutement de vos stagiaires, alternants, collaborateurs... mais également pour tous vos besoins en formation continue pour vous ou vos collaborateurs.
- × N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez participer à nos événements, vous impliquer en tant que jury, nous proposer un cas pédagogique ou établir un partenariat pérenne !